



000262 DECISION

N° /D/CAMPOST/DG/CGM DU

06 MAI 2025

PORTANT DECLARATION INFRUCTUEUSE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000005/AONO/CAMPOST/CIPM/2025 DU 08/04/2025, POUR LA FOURNITURE DE DIX-HUIT (18) DESKTOPS, DIX-HUIT (18) LAPTOPS ET TRENTE-SIX (36) LICENCES WINDOWS 11 PROFESSIONNEL OU PLUS ET DIX-HUIT (18) ONDULEURS A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU TITRE DE L'EXECICE 2025.

FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST, EXERCICE 2025

IMPUTATION BUDGETAIRE : 244200000000 "MATERIEL INFORMATIQUE"

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU La constitution ;
- VU La Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques
- VU Le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU La Loi N° 2024/013 du 25 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
- VU Le Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- VU Le Décret N° 2004/095 du 23 avril 2004 portant création de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°000001/CAMPOST/CA du 07 juillet 2016 portant nomination de M.KALDADAK Pierre en qualité de Directeur Général de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°20240310/CAMPOST/CA du 02 octobre 2024 portant adoption Manuel de procédures des marchés de la CAMPOST ;
- VU L'Avis de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CAMPOST du 30 avril 2025 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°000005/AONO/CAMPOST/CIPM/2025 du 08 avril 2025 pour la fourniture de dix-huit (18) desktops, dix-huit (18) laptops et trente-six (36) licences Windows 11 professionnel ou plus et dix-huit (18) onduleurs à la CAMPOST au titre de l'exercice 2025,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Est déclaré "infructueux" Conformément aux dispositions du Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 en son article 52 alinéa 2 l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°000005/AONO/CAMPOST/CIPM/2025 du 08 avril 2025, pour la fourniture de dix-huit (18) desktops, dix-huit (18) laptops et trente-six (36) licences Windows 11 professionnel ou plus et dix-huit (18) onduleurs à la CAMPOST au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Yaoundé, le 06 MAI 2025

Copies :

- PCA CAMPOST
- ARMP
- Président CIPM CAMPOST
- Affichage
- CGM

